L-44.5

LETTRE

DE

MR. * * * * * *

A

MR. S. B.

Docteur en Médecine à KINGSTON, *dans la* JAMAÏQUE, *au sujet des Troubles qui agitent actuellement toute l'Amérique Septentrionale.*

A LA HAYE,
CHEZ PIERRE-FREDERIC GOSSE,
Libraire de la Cour.

M. DCC. LXXVI.

LETTRE

DE

MR. * * * * *

A Mr. S. B., Docteur en Médecine à KINGSTON, *dans la* JAMAÏQUE, *au ſujet des troubles qui agitent actuellement toute l'Amérique Septentrionale.*

VOUS me demandez, Monſieur, de vous dire, en peu de mots, mon ſentiment ſur la querelle des Colonies Angloiſes avec la Mère-Patrie. Vous exigez apparemment une opinion motivée; & ce n'eſt pas une petite affaire. *Magnam rem poſtulaſti.* Vous trouverez ci-jointe une brochure contenant les droits de la grande Brétagne ſur les Colonies (*a*), qui pourra

(*a*) *The Rights of Great Britain againſt the Claims of America, being an Answer to the decla-*

ra vous mettre au fait. C'eſt aſſez pour quelqu'un qui veut s'inſtruire, & rien ne ſauroit convaincre ceux qui ſont frappés d'aveuglement, par quelque paſſion, ſoit de jalouſie, d'envie ou de haine nationale. On n'a jamais vu de Logomachie plus Sophiſtique, que celle qu'on a faite à ce ſujet. Je ne vous dis rien du droit inconteſtable que les Anglois ont de taxer leurs ſujets des Colonies. La ſouveraineté, & le pouvoir légiſlatif doivent exiſter quelque part; & l'Empire Britannique n'en connoit, ſelon ſa Conſtitution, que les trois pouvoirs réunis. Je n'entrerai qu'en paſſant, dans aucune de ces diſcuſſions. Il y a des écrits qui ſont des chefs-d'œuvres, & qui ne laiſſent rien à deſirer là-deſſus. Je m'arrêterai uniquement à des faits dont la connoiſſance m'a conduit à des Réflexions politiques, qui intéreſſent l'humanité & toutes les Nations policées de l'Europe; les Souverains en général, & les ſujets en particulier.

Venons d'abord aux faits.

1°. Perſonne ne ſauroit nier que c'eſt un phénoméne politique, ſans exemple, que l'accrois-

ration of General Congreſs. l'Editeur en a publié une traduction faite ſur la ſeconde Edition de Londres.

croiſſement que les Colonies Angloiſes ont acquis en moins d'un ſiécle.

2°. Qu'elles doivent leurs progrès, non ſeulement à la douceur du Gouvernement Anglois, à la nature du terrein, au Climat, mais auſſi à la bonté & ſurtout à la généroſité de la Mere-Patrie. Cela eſt prouvé & démontré par les Actes authentiques du Parlement, qui leur a accordé en primes, gratifications, indemnités & encouragements, au-delà de ſix Millions Sterlin, pour protéger leur culture, leur Commerce & autres établiſſements : munificence inconnue dans les Annales de l'Hiſtoire.

3°. Il appert encore par les extraits de la tréſorerie, que le Gouvernement à dépenſé pour déffendre les Colonies, contre des invaſions étrangères, chez elles & pour elles, beaucoup au-delà de 34 Millions Sterlins.

NB. Les ſecours que les Américains ont fournis, ont été bien payés & même gratifiés.

4°. La Nation Angloiſe les a plus enrichis par leur Commerce, qu'ils ne ſe ſont enrichis eux-mêmes. Cette Nation fait tout en grand. Qu'on interroge les habitans de la Martinique, de la Guadeloupe, de Cuba, du Canada ; il n'y a qu'une voix là-deſſus.

5°. De l'aveu même des Américains, ils ne payoient que de petites taxes, qui regardoient ſeulement le Commerce. Cependant il a été prouvé qu'ils ont payé de tout temps, ſans contradiction, d'autres petites taxes; mais le tout ſi léger, ſi modéré, qu'il n'y en a point d'exemple dans aucune Monarchie, ni République quelconque. Les ſujets de la Monarchie Brittannique en Amérique, ne payoient point, à proportion, *un ſol, de trois chelins, que payent les autres ſujets de l'Empire.*

6°. L'emblême de deux Bœufs à la charrue, avec l'exergue, *æquo jugo*, eſt une deviſe ſacrée, dictée par la juſtice & l'équité.

7°. Un contract Social ne ſauroit ſubſiſter ni être légal, ſi tous les avantages ſont d'un côté, & les charges de l'autre. Les petites reſtrictions au ſujet du Commerce des Colonies, & l'acte de la Navigation, ſont juſtes & conſtitutionals; & l'exiguité de l'objet n'eſt pas comparable aux autres avantages dont les Colonies jouiſſent.

8°. L'Acte du Timbre, adopté dans preſque tous les païs policés, gondarma ceux de la Baye de Maſſachuet; & au mépris des Loix, de tout principe d'ordre, de juſtice & de devoirs, ils ont brulé, pillé le papier timbré & fait mille avanies aux employés de la Légiſla-

tion,

tion; au lieu de faire des Remontrances légales.

9°. Le Parlement a eu la condeſcendance de révoquer cet Acte, qu'on diſoit être nuiſible au Commerce; car les Américains n'oſoient pas encore ouvertement conteſter le droit que le Parlement avoit de les taxer. Il ne faut pas oublier que Monſieur Grenville leur dit, que s'ils vouloient ſe taxer eux-mêmes, on le leur accorderoit ſur un plan plauſible. Ce point important demande quelques détails hiſtoriques.

Il eſt prouvé par une Lettre de Mr. Grenville à Mr. Pownal, au ſujet de l'Acte du Timbre, qu'on étoit diſpoſé à leur accorder des Repréſentants, ou toute autre façon de ſe taxer eux-mêmes. Ce Miniſtre n'a par ſeulement propoſé ce moyen aux Agens des Colonies; mais il l'a même recommandé avec chaleur. Ce fut au mois de Mars 1764, que les Communes approuverent la nature de la taxe ſur le timbre & la poſſibilité de ſon exécution; mais on différa de convertir la réſolution en Acte ou Loi, par la *raiſon expreſſe* d'accorder aux Colonies le tems de propoſer un autre moyen de taxation, également productif. Les Agens des Colonies ont conféré à ce ſujet avec Mr. Grenville ſéparément & en Corps; & voila ce qu'un

de leurs Agens a déclaré avoir entendu de la bouche même de Mr. Grenville.

„ Au commencement de la guerre, dit ce Mi-
„ niſtre, nous étions chargés d'une dette de 70
„ Millions; & elle nous a laiſſé à ſa fin avec une
„ augmentation de dette au-delà de 140 Mil-
„ lions (*a*). Les établiſſements civils & militai-
„ res, formés après la paix d'Aix-la-Chapelle, ſe
„ montoient ſeulement à 70 Mille Livres Ster-
„ lin, & ſont maintenant augmentés, juſqu'a 350
„ Mille Livres Sterlin. Cette dépenſe additio-
„ nelle de 240 Mille Livres Sterlin, a été faite
„ pour les Américains. Mr. Grenville ajoute
„ qu'il n'attendoit pas des Colonies qu'elles le-
„ vaſſent toute la ſomme; mais qu'elles devoient
„ en fournir une partie; que la taxe du Timbre
„ lui paroiſſoit le moyen le plus juſte & le moins
„ coûteux pour la perception, mais qu'il n'en
„ étoit pas tellement engoué, qu'il ne préférât
„ tout autre moyen que les Colonies lui four-
„ niroient, en ſe taxant elles-mêmes.

Quelque temps après ſur le refus des unes, & les réponſes équivoques des autres, il leur fit ſavoir que ſi elles ne ſe taxoient pas elles-mê-

(*a*) NB. Cette dette a été, depuis la paix, reduite à moins de 128 Millions, malgré l'affaire de Falkland & des Colonies.

mêmes, comme on le leur avoit insinué, le Parlement les taxeroit. Ces circonstances ont bien embarrassé l'opposition, qui a affecté de les ignorer. Vide Acts relatifs to Colonies pag. 248. jusqu'à 306.

10°. La douceur de ce procédé, & l'impunité de leur premier excès, j'ose dire crime, les enhardit à en commettre d'autres plus grands, en conspirant contre leur légitime Souverain.

11°. Leur audace a éclaté lorsque par une seconde condescendance & concession, le Gouvernement, a aboli de très petites taxes qu'on avoit mis sur l'étain, la Céruse &c. en laissan seulement subsister un petit droit sur le thé, comme un objet de luxe, & de Commerce, & cela en suprimant un autre impôt beaucoup plus considérable.

12°. Les Américains se sont oubliés au point de détruire dans plusieurs endroits & plusieurs fois, la propriété d'autrui, en brulant le Thé, comme si on avoit voulu les forcer d'en boire. Cet attentat ne différe en rien de ceux des brigands & des voleurs de grands chemins.

13°. La longanimité du Gouvernement Anglois, en partie par la nature de sa Constitution, en partie par d'autres motifs, a encore usé de ménagement envers des Rebelles si dé-

naturés: ce qui leur a donné le tems de s'armer, & de rendre plus difficiles, plus couteux, plus ruineux & plus ſanguinaires, les moyens indiſpenſables que la raiſon, la juſtice, la Politique, la dignité de la Courone & l'honneur de la Nation exigent qu'on employe pour les faire rentrer dans leur devoir.

14°. On ne nie pas que peut-être les Colonies en général, ou quelcune en particulier, ne puiſſent avoir quelques griefs fondés qui exigent des ammendements; auſſi le Miniſtére a déclaré plus d'une fois, que ſi les Américains vouloient faire des propoſitions plauſibles, on paſſeroit juſqu'à l'indulgence, pour tâcher de les ſatisfaire; pourvû qu'elles reconnuſſent la Suprématie de la Mere-Patrie; mais ils n'ont jamais fait aucune propoſition qui ne tendît à l'indépendance, au moins avant le commencement des hoſtilités.

15°. On leur a accordé de ſe taxer eux-mêmes, ce qui a été le premier prétexte de leur mécontentement; & on leur a inſinué que les taxes ſeroient pour leur propre défenſe & ſécurité, dépenſées chez eux & pour eux.

16°. Les Impôts modérés ſont auſſi néceſſaires pour la conſervation d'un païs, que leur excès eſt dangereux. Regimber contre des taxes modérées, eſt une folie. Indépendamment

ment de l'abſurdité, les inconvénients en ſont mille fois plus dangereux. Les Américains, en ſe conformant aux taxes modérées, auroient continué à être le peuple le plus heureux qui eût jamais exiſté ſous les cieux: ils étoient libres: ils jouiſſoient d'un Commerce lucratif: ils n'avoient d'autres ennemis que les vents & les flots. Par leur Rébellion dénaturée ils ont perdu leur Commerce: ils ſont en bute aux horreurs d'une guerre civile; & les Auteurs de leur révolte, les tyranniſent, en leur impoſant des taxes oppreſſives, en leur ôtant la liberté, en prenant leur argent pour du papier, & en exércant les vexations les plus inhumaines.

17°. Le Pouvoir légiſlatif peut abolir des Loix, les altérer & les modifier; mais il reſte à prouver que la Mere-Patrie en a fait uſage vis-a-vis des Colonies, quant à leurs Chartres.

18°. Les Chartres accordées par les Rois d'Angleterre, n'ont point la force de Loix ſans la ſanction du Parlement. C'eſt comme ſi les Colonies de Surinam ou des Berbiches refuſoient de payer les taxes impoſées par LL. HH. PP. ſous prétexte que d'anciens Princes d'Orange les en euſſent diſpenſé. Mais encore un coup, ce n'eſt pas là le cas en queſtion: on ne leur a jamais refuſé d'avoir des Repréſentans au Parlement: ils ne l'ont jamais demandé; & d'ail-

d'ailleurs ils ſont, à cet égard, dans le cas des trois quarts des habitants de la Grande Bretagne. Chaque Membre du Parlement repréſente virtuellement & potentiellement toute la Nation dont il doit défendre les intérêts : en tout cas on leur a accordé de ſe taxer eux-mêmes.

19°. Tous ceux qui ont été dans le Miniſtère depuis le Commencement des brouilleries, Whigs & Torris, ont ſuivi les mêmes principes par rapport aux Colonies ; parce qu'ils ſont inconteſtables. Le Syſtême actuel, loin d'étendre la prérogative Royale, ne ſoutient que la cauſe de la Nation : & ceux qui ſont actuellement dans l'oppoſition, ont penſé & agi de même, quand ils ont été à la tête des affaires.

20°. Tous les habitants des Colonies, quand ils ſe trouvent en Angleterre, peuvent élire des Membres du Parlement, quand ils ſont qualifiés. Ils ſont également éligibles : il y en a pluſieurs exemples.

21°. Il n'y a point de liberté là où il n'y a point de ſubordination.

22°. Il réſulte de tous les faits authentiques ci-deſſus énoncés, que le Parlement d'Angleterre & le Miniſtére Britannique, loin d'avoir outre-paſſé leurs juſtes droits ſur les Colonies, & d'avoir été au-delà, ſont reſtés beaucoup

coup en deça ; & ceux qui ignorent la Conſtitution & les circonſtances étranges, dans leſquelles ils ſe ſont trouvés, pourroient les blâmer beaucoup, non de ce qu'ils ont fait, mais de ce qu'ils ont laiſſé de faire. Toute autre Nation, moins puiſſante & moins fiére, auroit pu avec raiſon être ſoupçonnée de puſillanimité, de timidité & de foibleſſe. Je vous en dirai-mes ſentiments dans une autre Lettre.

Voila des faits de notoriété publique : ceux qui les ignorent, peuvent s'en convaincre ; & ceux qui les nient après l'examen, ne valent pas la peine qu'on raiſonne avec eux. Ou ce ſont des Enthouſiaſtes, ou de ces eſprits Ambidextres, *qui candida in nigrum vertunt.* L'abus des termes & leurs éternelles pétitions de principes, ont induit en erreur des gens qui ſe ſont bonnement laiſſés éblouir par la profanation qu'ils ont fait du nom ſacré de liberté, de Chartres, pour masquer le renverſement de tout ordre & de toute liberté, qui réſulte de leurs principes d'Anarchie, de tyrannie & de Deſpotiſme ; car ils cherchent à en faire des entouſiaſtes, qui du fanatisme courrent à l'eſclavage. C'eſt l'eſprit de Cromwel qui malheureuſement à germé dans les régions ſauvages de l'Amérique.

Paſſons à préſent aux Réflexions politiques

que

que je vous ai annoncé au commencement de ma Lettre.

Obſervez d'abord qu'on peut aſſurer à la gloire de notre ſiécle, que nos philoſophes modernes ont réuſſi depuis quelque tems, à inſpirer un eſprit d'humanité, de tolérance & de modération qui a pénétré avec ſuccès juſque dans l'intérieur des Cabinets des Princes. On eſt revenu du Machiavélisme. On a presque généralement adopté les Maximes oppoſées aux principes arbitraires & tyranniques. On a proſcrit cet Axiome atroce, qui au commencement du ſiécle ſéduiſoit encore les Miniſtres d'une Nation douce & débonaire. Vous voyez bien que je parle de cette Politique ſombre & tortueuſe, qui tendoit à opprimer le peuple, le Cultivateur, les Artiſants, &c. afin de prévenir leur révolte, & les rendre plus induſtrieux. On commence à ſentir qu'un Prince, qu'un État, qu'un Souverain quelconque ne ſont puiſſants qu'autant que leurs ſujets ſont heureux, libres & aiſés; que le grand nombre ne doit pas être ſacrifié à quelques particuliers; que l'égalité & la liberté politique & civile ſont un droit de la Nature. Les États ſont différents; mais les hommes ſont égaux. Un Citoyen ne doit craindre que les Loix; mais il doit les reſpecter & les obſerver.

Ces

Ces maximes & pluſieurs autres commençoient à percer de tous côtés; mais voila malheureuſement que par l'abus de ces principes & leur mauvaiſe application, on n'en élude pas ſeulement l'utilité, mais qu'on les fait ſervir à tout ce qu'il y a de plus contraire à ces mêmes principes. C'eſt ainſi que la vérité nous conduit ſouvent à l'erreur. Mais ce qu'il y a de plus dangereux, de plus triſte, de plus déplorable, ce ſont les conſéquences funeſtes pour l'humanité, que l'exemple des Colonies Angloiſes fera tirer, dans la ſuite des tems, aux Politiques ſubalternes qui infeſtent les Palais des Princes & les cabinets des Miniſtres. Voici le langage ſpécieux qu'ils tiendront: toutes ces maximes d'humanité, de modération & de liberté, ſont des germes de révolte, de déſordre & d'Anarchie: c'eſt une fauſſe Théorie que l'expérience dément.

L'Eſpagne, dira-t-on, poſſéde de vaſtes Royaumes en Amérique depuis près de trois ſiécles; à peine y a-t-il eu des exemples ſérieux d'une révolte; les petites convulſions ont été étouffées dès leur naiſſance; on ſuivoit les anciennes Maximes; on tenoit les Colonies dans l'indigeance; on abaiſſoit, ſelon Tarquin, les pavots qui s'élévoient dans les parterres au deſſus des autres. Leurs progrès furent moins grands;

grands; mais la poſſeſſion fut plus aſſurée; au lieu que les Anglois, continueront ils, avec leur manie de liberté & leur folle prodigalité, ont élevé des monſtres ingrats pour leur mordre le ſein. C'eſt une ſuite du renoncement qu'ils ont fait aux vrais principes de l'ancienne politique.

Un diſcours ſi ſpécieux, ſoutenu d'exemples ſi frapans, ne pourra-t-il pas dans la ſuite, ſéduire les Monarques, & les Grands, trop diſpoſés à en faire uſage: on dira comme Photin à Ptolomée:

La juſtice n'eſt pas une vertu d'Etat:

Le choix de nos actions, ou mauvaiſes ou bonnes,
Ne fait qu'anéantir la force des Couronnes:
Le droit des Rois conſiſte à ne rien épargner:
La timide équité détruit l'art de regner.
&c. &c. &c.

Que deviendront alors les Rois & les Peuples? Le Despotisme & la tyrannie avec la foule des maux qui en réſultent, s'établiront ſur les débris des fondements de la juſte liberté, des principes de l'humanité & de la ſaine politique qu'on a eu tant de peine à établir. Les Ma-

Maximes contraires ſeront autoriſées & juſtifiées par l'exemple des Colonies Angloiſes, comparées avec les autres Colonies envers leſquelles on a tenu une conduite oppoſée. Les gens ſages & modérés, les amis de l'humanité, les partiſans de la liberté, n'oſeront plus élever la voix. Ils gémiront, en ſecret, des malheurs de leurs contemporains. Quelques uns auront la foibleſſe de douter de la vérité de leurs principes, dont l'abus ſeul ſera cauſe des malheurs qu'on déplorera. Voila, Meſſieurs les Coloniſtes, ou plutot les défenſeurs de leur mauvaiſe cauſe, à quoi vous expoſez votre ſiécle & la poſtérité. Oui la poſtérité: vous aſſaſſinez par vos ſophismes, les races futures: vous mettez le glaive entre les mains des tyrans: vous armez le fort contre le foible: vous étouffez dans le cœur des Princes, autant que cela dépend de vous, le germe de la vertu, de la modération & de l'humanité; & comme le plus fort ſubjuguera toujours le plus foible, le nombre de vos victimes ſera infini.

J'en ai aſſez dit pour ceux qui ſont capables d'entendre raiſon, & trop pour ceux qui voudroient affecter de ne pas entendre cette ſimple Logique, qui intéreſſe ſi fort l'humanité.

Je déclare que mes raiſons ne s'adreſſent point à vos Anglois. Ceux qui entendent votre

langue, (Je dis votre langue; car vous êtes naturaliſé Anglois) en ſavent plusque moi. Je voudrois pouvoir éclairer les étrangers, qui ſe ſont laiſſés ſéduire par les fauſſes aſſertions des Américains. J'entends ceux qui ſont de bonne foi; car les jaloux, les envieux & ceux qui ont le malheur d'avoir une haine nationale, n'entendent point raiſon. Pour fermer la bouche à ceux-là, il faut ſeulement leur demander comment ils raiſonneroient ſi leurs Colonies imitoient la conduite des Colonies Angloiſes. On doit encore les exhorter à voir impartialement, & à examiner la façon dont toutes les autres Colonies ont été traitées & le ſont encore par la néceſſité & les circonſtances, & les comparer avec les procédés que les Anglois ont eu avec les leurs. Cela leur donnera beaucoup à penſer; & ils ne parleront que moins. Leur cœur, leur raiſon, leur eſprit & leur conſcience démentiront les vaines déclamations qu'ils affectent pour dénigrer la conduite du Miniſtère Anglois.

Quand vous aurez lu cette brochure, ſur les droits de la Grande Bretagne, liſez les Remarques ſur les principaux Actes du 13e. Parlement, par l'Auteur des *Lettres concernant l'état préſent de la Pologne.* C'eſt un Auteur de la plus haute réputation, auſſi impartial que ſincère:

ſincère: il cenſure même avec décence, quelques démarches du Gouvernement & du 13e. Parlement, au ſujet du fond & de la forme de leurs Plans. Vous verrez dans ces Lettres, l'extrait de toutes les Chartres: vous parcourerez, avec aiſance, ce Méandre tortueux, & le labyrinte de la juriſprudence. Vous y verrez clair comme le jour, que les prétendues Chartres ne favoriſent guére les prétentions des Colonies. Excepté Maryland & la Penſilvanie, elles n'ont été primordialement accordées qu'à des Corporations, dont les Chefs reſidoient dans le Royaume. Les exemptions des taxes n'ont été que pour un certain nombre d'années: les Rois qui les ont accordées, ne pouvoient agir, ſelon cet Auteur, que par une faculté *procuratoriale*. Vous y verrez la diſtinction entre les taxes internes & externes. Vous y découvrirez dans tout ſon jour, l'abſurdité de rendre les taxes inſéparables de la Repréſentation. Cela ne peut & n'a jamais exiſté nulle part. La ſureté au ſujet des taxations, réſulte du nombre des propriétaires puiſſants qui forment la Chambre des Communes, lesquels ſouffriroient le plus, ſi l'on établiſſoit des taxes oppreſſives & injuſtes. C'eſt ce qui fait la bonté de la Conſtitution. Vous y toucherez au doigt, l'abus qu'on a fait des paroles de Locke, & les inconſéquences ab-

ſurdes des Juriſconſultes qui ſoutiennent la cauſe des Colonies.

Vous verrez encore combien quelques Colonies ſeroient à plaindre, ſi l'on ſuivoit à la lettre, le contenu de leurs prétendues Chartres. Auſſi les Coloniſtes ont été & ſont encore les plus grands réfractaires à leurs Chartres & à leur juſte connexion avec la Mere-Patrie. Vous y verrez encore en détail, toutes les circonſtances de l'Acte du timbre, dont je vous ai parlé ci-deſſus.

Vous verrez par l'Hiſtoire Chronologique depuis la fondation des Colonies, la Suprématie du Parlement établie, même du tems des Stuarts. Cela eſt prouvé d'une façon inconteſtable par le fait & par le droit : ce qui à été de tout tems, ſoutenu par tous les défenſeurs de la Liberté & de la Conſtitution Britannique. Cette Hiſtoire analitique des Chartres, eſt auſſi curieuſe qu'intéreſſante.

Vous verrez avec étonnement l'attention paternelle des Parlements, à l'égard des Colonies, puiſque même quand il en a exigé quelques juſte retribution, on les a toujours plus ou moins dédommagées par d'autres avantages qu'on leur à accordé ; par exemple, en dernier lieu lors de la révocation de l'acte du Timbre (*qu'on n'auroit jamais dû revoquer*) on avoit établi pour

pour la dépenſe de l'adminiſtration de la Juſtice, & du Gouvernement Civil des Colonnies, un très petit droit ſur les verres, ſur le marocain, ſur la céruſe, ſur les teintureries, ſur le thé, & ſur le papier. D'un autre côté, pour compenſation, on avoit accordé aux Colonies, de nouveaux encouragements pour l'exportation du Caffé, du Cacao du produit des Colonies. Obſervez qu'on a ſupprimé tous ces articles ſur leurs remontrances qu'ils nuiſoient au Commerce: on a ſeulement conſervé un droit de trois ſols par livre ſur le thé, en exonérant d'un autre côté, d'un chelin par livre, le droit auquel le thé étoit aſſujetti en ſortant du Royaume; deſorte que cette légère taxe étoit plûtôt un grand ſoulagement qu'une charge, puiſqu'on a exonéré quatre fois le montant de l'impôt ſur cette denrée. Voici ce qu'on lit dans le Docteur Tucker à ce ſujet.

„ S'il y a, dit un Négociant de Londres à „ ſon neveu en Amérique, à ſe plaindre de la „ partialité du Parlement, c'eſt en faveur des „ Colonies contre la Mere-Patrie. Mes Ga- „ rants ſont les ſtatuts du Royaume: ils ne „ ſauroient être plus authentiques. Il apert „ par ces ſtatuts, que les Colonies ſubordon- „ nées à la Mere-Patrie, *ſelon la Nature des* „ *choſes*, ſont néanmoins ſur un meilleur pied

„ à pluſieurs égards, que les habitants de la
„ grande Bretagne. Par exemple, vous avez
„ le choix d'accepter ou non le prix que je
„ vous offre de votre tabac, après que vous l'a-
„ vez apporté chez nous. Vous pouvez cher-
„ cher un meilleur marché ailleurs; mais nous
„ n'avons point d'alternative; nous ſommes
„ obligés de l'acheter de vous à votre prix, ou
„ de payer de tels droits pour celui qui vient
„ d'ailleurs, que cela équivaut à une prohibi-
„ tion: le tout pour favoriſer vos plantations.
„ Il nous eſt défendu de planter cette herbe
„ dans nos propres Etats, quelque favorable
„ que ſoit le ſol pour cette culture. Mêmes
„ avantages touchant le Ris. Que direz-vous
„ du chanvre? Le Parlement vous accorde un
„ prix de 8 L. par tonne, pour exporter vo-
„ tre chanvre de l'Amérique Septentrionale; &
„ il ne nous accorde rien pour celui qui pro-
„ vient du crû d'Angleterre. Au contraire, il
„ y a de grandes pénalités pour ceux qui le
„ feroient venir d'ailleurs. Vous avez encore
„ des primes immenſes pour la culture des
„ ſoyes crues, & d'autres encouragements à ce
„ ſujet. Nous n'en recevons aucun, quoique
„ les muriers blancs viennent ſur notre ſol auſſi
„ bien qu'en Suiſſe & en Dannemark où il y
„ en a un grand nombre. Pourquoi ne nous

„ eſt-

„ eſt-il pas permis d'acheter de la Poix, du „ Goudron, de la Térébentine, ſi néceſſaires à „ la conſtruction de nos vaiſſeaux, de l'Indigo „ ſi néceſſaire à nos Manufactures; pourquoi „ dis-je, ne pouvons-nous acheter aucun de „ ces articles que chez vous, quoique nous „ puiſſions les avoir ailleurs à meilleur marché, „ dans le tems que vous recevez encore des „ primes pour vendre ces articles au ſeul mar- „ ché où vous pouvez le faire avec avantage, „ viz en Angleterre? on peut dire encore da- „ vantage à ce ſujet par rapport aux Colonies „ à ſucre; mais cela ſuffit pour prouver que „ de tous les Peuples du monde, vous êtes „ celui qui a le moins de raiſon de ſe plaindre". *Tucker, pag.* 119. &c. 2e. Edition.

En Récompenſe de tous ces bienfaits, les Colonies ont, depuis 25 ans, toujours fait la contrebande, même pendant la guerre, pour favoriſer les ennemis de la Patrie, par une avarice ſordide. Il eſt prouvé qu'elles ne font avec l'Angleterre, que le Commerce qui leur eſt favorable.

Vous verrez prouvé d'une façon victorieuſe, que ce ne fut pas l'Acte du Timbre, mais plutot ſa révocation, qui fut la cauſe funeſte des troubles ſous leſquels on gémit; le parti de l'oppoſition & les ſophismes pompeux de leurs Avo-

cats, ont fait tourner la tête aux Américains.

Vous admirerez la force victorieuſe & énergique, avec laquelle Mr. Lint pulvériſe deux accuſations, qu'on n'a pas eu honte de faire contre le Parlement, lorsqu'on a fermé le Port de Boſton ; parce que les Boſtoniens avoient brulé le Thé, & maltraité de la façon la plus indéçente & la plus atroçe, les Employés de la Légiſlation. On les a condamné, diſent ils, ſans les entendre, & on a enveloppé l'innoçent avec les coupables, comme ſi indépendamment du corps du délit, cet attentat public, préparé, réfléchi & ſoutenu par le plus grand nombre des Boſtoniens, avoit beſoin d'autre preuve. Il eſt vrai que ceux qui ont exécuté ces brigandages, étoient masqués ; mais leur inſtigateurs, & faureurs ont publiquement autoriſé, approuvé & protégé, ſans déguiſement, ces excès énormes. l'Auteur après avoir prouvé judiciairement la futilité de ces riſibles accuſations, finit par obſerver, que l'intention du Parlement dans l'Acte en queſtion, n'a jamais été de faire ſouffrir, ni les innoçens ni les coupables ; mais il a ſuppoſé que ceux qui n'étoient pas complices d'un crime ſi public & ſi inoui, auroient uni leurs efforts pour obliger les coupables à reparer les torts qu'ils avoient fait, en ſe ſoumettant à l'obeiſſançe des loix. Si ceux de Boſton

Boſton

Boſton euſſent tenu cette conduite, comme ils le devoient, il n'y eut pas eu de punition; mais comme ils n'ont point ſecondé ni ſoutenu la Légiſlation, on ne ſçauroit non plus les conſidérer comme tout-à-fait innocens. Après la Juſtification pléniere de l'Acte contre les Boſtoniens, l'Auteur cenſure pluſieurs Articles des Actes ſubſéquens où il trouve pluſieurs deffectuoſités, qu'on auroit pu corriger: ils viennent tous d'être abrogés, & il ne reſte que celui de Québec.

Notre Auteur fait voir par la Capitulation faite entre le Géneral Amherſt & le Marquis de Vaudreuil, la juſtice de principaux avantages accordés aux Canadiens, quoique dans le détail de l'Acte il trouve des omiſſions, eſſentielles. Après tout ce qui a été allégué & prouvé dans les trois ouvrages que je cite, on ne ſçauroit diſconvenir que la guerre que S. M. B. eſt forcée de faire aux Colonies rebelles, ne ſoit la plus juſte & la plus inévitable que jamais on ait entrepriſe; & ſi quelques Provinces d'Amérique viennent, par la ſuite du tems, à perdre les avantages dont elles jouiſſoient & qu'on vouloit encore augmenter, c'eſt leur propre faute; & c'eſt à elles-mêmes qu'elles doivent s'en prendre.

Le Plan de réconciliation propoſé par l'Auteur, ſeroit excellent & juſte, ſi les Americains

avoient la moindre notion de juſtice & d'équité.

Si quelqu'un après avoir lu les deux Traités que je vous indique, peut encore défendre la conduite des Colonies, il faut le plaindre, & ſuppoſer charitablement que c'eſt un effet de ſon ignorance & non de la méchanceté de ſon cœur.

P. S. Je me ſuis prêté avec plaiſir, au déſir que des ames honnêtes & vertueuſes m'ont témoigné de voir l'impreſſion de cette Lettre, pour ſervir d'antidote à un Ecrit intitulé, *Précis des différends, ſurvenus entre la Grande-Bretagne & ſes Colonies.* Cet ouvrage n'eſt pas ſeulement rempli de fauſſetés palpables, de faits exagérés, de ſophismes captieux, de notions déceptrices; mais l'Auteur ſe croit encore autoriſé à devenir l'écho des Démagogues Américains. Il s'émancipe à pouſſer l'indécence juſqu'à inſulter un Monarque, connu pour être un des plus honnêtes hommes de ſon Royaume, & le Roi le plus pieux & le plus bienfaiſant qui ait jamais rempli le trône: il calomnie avec autant de dureté, que d'injuſtice, une Nation ſupérieure & reſpectable à tous égards. Cet écrit & ceux qui lui reſſemblent, outre les inepties, les paralogismes & les fauſſetés dont ils

ils fourmillent, renverſent encore tout l'ordre des évenements & de la ſaine Logique.

L'Auteur du précis, commence par exagérer des griefs illuſoires qui n'ont jamais exiſté, & omet tous les bons procédés du Parlement qui avoit accordé & qui vouloit encore accorder aux Colonies beaucoup plus qu'elles n'avoient droit de prétendre; & lorsque le Roi & le Parlement leur donnoient des témoignages ſi éclatants de tendreſſe & de bonté, elles ſe ſont abandonnées aux excès les plus criminels. L'Auteur a tâché de convertir par la plus mauvaiſe foi du monde, des punitions, peut être trop légères, en des griefs fondamentaux. Avec une Logique auſſi abſurde, on pourroit condamner tous les Magiſtrats, tous les Gouvernements & tous les Rois de l'univers, & les ranger au nombre des Tyrans Despotes, & des violateurs du droit naturel. On diroit qu'il eſt du bon ton d'inſulter l'Angleterre par les Diatribes les plus calomnieuſes. Le mal que de pareils écrits font en Angleterre, où l'abus eſt devenu énorme, eſt cependant moins nuiſible. Les Anglois à la longue, ſavent à quoi s'en tenir. Ils regardent cet abus, comme un mal néceſſaire qui produit un grand bien. On le regarde comme un frein pour retenir les Miniſtres: on prend l'extrême pour conſerver l'équili-

quilibre. D'ailleurs ces Sophismes ſont ſi bien réfutés, qu'au bout de quelque tems, preſque tout le monde en Angleterre, & peut-être déjà en Amérique, reconnoit la vérité. C'eſt ce qui arrive actuellement. Preſque toute la Nation Angloiſe reconnoit le tort des Colonies : l'oppoſition eſt reduite à un petit nombre de partiſans : il n'en eſt pas de même chez l'étranger : on n'entend pas l'Anglois : ces réfutations ne ſont ni traduites ni connues ; & l'on devient la dupe des lieux communs des Avocats des Colonies. Ces Ecrits pourroient cauſer de plus grands malheurs au genre-humain, en replongeant l'Europe dans de nouvelles guerres : ce ſont là les vœux des Colonies & de leurs adhérents. Mais heureuſement la Providence a placé ſur le trône de France, un jeune Roi, qui dans l'aurore de ſon Règne, fait briller toutes les vertus qui ont orné les Titus & les Antonins. Ses illuſtres Miniſtres ſont dignes d'un ſi grand Monarque. Il y a en France trop de gens ſages & éclairés, pour laiſſer tromper la Nation par ces Entouſiaſtes flatteurs, qui ſe croyent bons patriotes François en déclamant contre l'Angleterre. De pareils écrits ont été autrefois la cauſe de grands malheurs, en induiſant en erreur les Puiſſances, par des menſonges flatteurs. Les gens ſages, les veritables enfants de

de la liberté, n'aiment point les Apologiſtes de l'Anarchie & du déſordre. Ce ſont des eſpèces d'incendiaires politiques, qui, ſous le masque de la liberté qu'ils profanent, allument de tout côté, les feux de la guerre & de la diſcorde. On veut croire charitablement que ce n'eſt pas là leur intention ; c'eſt pourquoi on ſe flatte qu'ils ſe corrigeront.

FIN.